

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

N°13/2004

Séance ordinaire du huit mars deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Melle Yamina ABED, M.M. Raymond AGRAZ, Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, M. Thierry BARRIERE, M. Jacques BASCOU, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Annelise BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M.M. Jean-Luc CALAS, Didier CODORNIU, Jean COSTADAU, Gérard CRIBAILLET, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Jean-Pierre DUNYACH, Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, Mme Renée FEUILLET, M.M. Yvon GARCIA, Bernard GEA, Michel GREZE, André GROBY, Antoine IVARS, Mme Solange IZARD, M.M. Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Georges LAMILHAU, Robert LOIS, Roger LOPEZ, Ange MANDELLI, Jean-Michel MENAGER, Marc MENETRIER, Louis MOLVEAU, Michel MOYNIER, Claude MULERO, Mme PAIRO Georgette, M. Dominique PETITQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, M. Gilbert PLA, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M.M. Serge REIG, Gérard ROUANET, Albert SABATIER, Alain SABLAIROL, Emile SEGARRA, Richard SEVCIK, Angelin SICRE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Magali VERGNES, M.M. Alain VIALADE, Louis VIC, Michel YAGUE.

Absents : M. Pierre FAIRBANK, Mme Valérie MAUDHUIT, M. François DE CORNELISSEN, M. Jean-Claude JULES, M. Gérard PARENIN, Mme Madeleine SOUCASSE, Mme Véronique TOGNETTI, Mme Monique BAUDIN, Mme Brigitte FIGUERAS.

Secrétaire de séance : Melle Yamina ABED.

OBJET : ANIMATION ET GESTION DE LA PEPINIERE - HOTEL D'ENTREPRISES DU CEBE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame le Rapporteur expose :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise va réaliser sur le site BIODYSSEE du QUATORZE une Pépinière-Hôtel d'entreprises au sein du Centre d'Excellence des Biotechnologies de l'Environnement (CEBE).

La vocation de la pépinière du CEBE sera d'impulser la création d'entreprises innovantes avec un axe fort lié à la filière environnement et aux technologies de l'environnement. Elle devra remplir trois missions :

- l'hébergement (limité à 48 mois)
- l'accueil et les services (bureautique, mise à disposition de salles, ...)
- l'accompagnement (conseil en gestion, mise en relation, ...)

La partie Hôtel d'Entreprises devra remplir 2 missions principales :

- l'hébergement
- l'accueil et les services

Les entreprises n'y feront pas l'objet d'un accompagnement.

Les Services de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise n'ont pas les structures permettant l'animation et la gestion de ces deux structures.

Aussi, il n'est pas envisagé de retenir le mode de gestion en régie mais de l'attribuer dans le cadre d'une délégation de service public.

De façon générale, le délégataire assurera l'ensemble des tâches nécessaires à la bonne animation et gestion de la Pépinière - Hôtel d'Entreprises du CEBE.

Il aura également à sa charge les travaux locatifs et d'entretien courant.

Sa rémunération sera assurée, pour l'essentiel, par :

- le montant des loyers,
- la facturation des services
- les subventions d'équilibre

Il convient donc de lancer la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de ces structures.

La procédure loi sapin du 29 janvier 1993 se résume pratiquement ainsi :

1° - décision de principe après avis de la commission consultative des services publics locaux, sur la délégation de service public et approbation du dossier de consultation,

2° - publication d'un avis de publicité,

3° - arrêt par la commission de la liste des candidats admis à présenter une offre,

4° - envoi du document de consultation aux candidats admis à présenter une offre,

5° - ouverture des plis contenant les offres par la commission,

6° - analyse des offres et avis de la commission,

7° - discussion et négociation conduites librement par l'autorité exécutive,

8° - décision de l'assemblée délibérante sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation.

Il convient donc à présent :

1° - de prendre une décision de principe sur la Délégation de Service Public,

2° - de désigner la commission d'élus.

Sa composition sera la suivante :

* M. le Président de la CAN ou son représentant et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein,

* le comptable de la collectivité et un représentant du Ministère chargé de la Concurrence qui siègent avec voix consultative.

Il doit, également, être procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Aussi, je vous propose :

- de prendre une décision de principe en faveur de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion de la Pépinière - Hôtel d'Entreprises du CEBE
- d'approuver le dossier de consultation qui sera remis aux candidats,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents de type administratif, technique ou financier relatifs à ce dossier.

- de désigner les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, de la commission. Sont proposés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme DUBOURDIEU	M. REIG
M. MANDELLI	M CALAS
M. LAMILHAU	M. IVARS
M. PARRENIN	M. ESCANDE
M. DUNYACH	Mme BOUSQUET

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.